Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)

Dates et Lieux :
En fonction des demandes à Saint-Nazaire.

Plan de formation :

❖ **Conditions d'admission à l'entrée de formation :**
En concertation avec votre quartier des Affaires Maritimes

Contenu de la formation :

INTITULÉ	Heures
I. Enseignements théoriques 1. Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau 2. Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage 3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire 4. Utiliser les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques 5. Donner les premiers secours aux survivants	**12 H**
II- Exercices pratiques 1. Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau 2. Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage 3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire 4. Utiliser les dispositifs de repérage, y compris les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques 5. Donner les premiers secours aux survivants	**18 H**
TOTAL	**30 H**

Durée de la formation : 30 heures
Nombre de jours : 5 jours

Coût de la formation : **705 €**